



Bourg-en-Lavaux
Conseil communal

REGISTRE DES INTÉRÊTS DÉCLARATION

Nom : Prénom : Groupe :
Baehler Raoul PLR

Base légale

Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts

En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau :

- a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ;
- b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ;
- c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ;
- d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.

Intérêts

Retraité Médecin Dentiste
Membre de la Société vaudoise
des Médecins Dentiste et de la
Société suisse d'odontostomatologie

Conseiller Communal

Conseiller Communal

Président de l'ASCL

Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement.

Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller.

Le registre des intérêts est public

Grandvaux

Lieu, et date :

Signature :

le 06.12.2023

B-E-L CC Registre des intérêts

08.11.2023